

Mémoire sur la gestion de l'eau au Québec

PRÉSENTÉ PAR LE

CENTRE POUR LA FINANCE ET LA TECHNOLOGIE DURABLES (CFTD)

Octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC	1
PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	4
1. PHILOSOPHIE ET PRINCIPES.....	5
1.1. CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
1.2. L'EAU UNE RESSOURCE COLLECTIVE	5
1.3. EMPLOI.....	6
1.4. FINANCE	6
1.5. PRINCIPE RQCV	6
1.5.1. Réduction d'utilisation.....	6
1.5.2. Qualité.....	7
1.5.3. Conservation.....	8
1.5.4. Valorisation.....	8
2. MOYENS.....	9
2.1. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	9
2.1.1. Redevances sur le captage.....	9
2.1.2. Taxe sur les émissions.....	9
2.1.3. Tarification	9
2.2. RÉGLEMENTATION.....	9
2.2.1. Adoption d'une Loi sur les eaux souterraines.....	9
2.3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION	10
3. CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT : SOCIÉTÉ DE GESTION DES EAUX DU QUÉBEC (SOGEQ).....	11
4. ENJEUX.....	11
4.1. QUALITÉ DE L'EAU	12
4.1.1. Pollution agricole	12
4.1.2. Pollution industrielle.....	14
4.1.3. Pollution domestique.....	15
4.2. GESTION PAR BASSIN VERSANT.....	15
4.2.1. Urgence de la situation.....	15
4.2.1. L'exemple de la France.....	18
4.3. L'EXPORTATION DE L'EAU.....	19
4.3.1. La situation actuelle.....	19
4.3.2. Le questionnement éthique.....	20
4.3.3. Le Québec et l'aide internationale.....	21
4.3.4. Les marchés internationaux.....	22
4.3.5. Le scandale de l'eau embouteillée au Québec.....	24
4.4. AMÉNAGEMENT DE L'EAU	26
4.4.1. Barrages.....	26
4.4.2. Revégétalisation des berges.....	26
4.4.3. DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE.....	27
5. FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION.....	27
5.1. NAPPE PHRÉATIQUE	27
5.2. NEIGES USÉES	27

6.	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D’EAU	27
6.1.	QUEL EST LE VÉRITABLE ÉTAT DU RÉSEAU D’INFRASTRUCTURE ?	27
6.2.	NON À LA PRIVATISATION !.....	28
7.	RECOMMANDATIONS.....	28
	BIBLIOGRAPHIE.....	29

Rédaction : Christian Hallé et Philippe Belley

Présentation de l'organisme

Le Centre pour la finance et la technologie durables a été fondé en 1998 par M. Philippe Belley (consultant en environnement) et M. Géatan Breton (professeur de comptabilité). L'organisme a pour mission de défendre une vision durable de notre système financier et de nos choix technologiques. Face à des phénomènes comme la mondialisation et la privatisation de nos richesses collectives, le CFTD entend défendre une alternative fondée sur le respect de la démocratie et du citoyen. Nous croyons que la protection de l'environnement et la justice sociale ne doivent pas s'effacer devant les « impératifs » du marché. Une société libre a le droit et le devoir de planifier son avenir : il en va de notre responsabilité individuelle et collective.

C'est dans cette optique que nous abordons la question de la gestion de l'eau au Québec. La situation actuelle est inacceptable et ouvre la voie à de nombreux abus. Afin d'éviter les catastrophes qui touchent aujourd'hui les forêts, les mines et les pêches, nous devons mettre en place dès maintenant une véritable politique de gestion et d'exploitation de la ressource. Le Québec possède des réserves d'eau douce qui font l'envie de nombreux pays. Cette ressource renouvelable n'est toutefois pas à l'abri d'une surexploitation. Sur papier, il semble tout à fait improbable que nous puissions venir à bout de nos réserves à moyen terme. Pourtant, les exemples à l'étranger ne manquent pas, qu'on pense à la mer d'Aral en Russie ou au lac Tchad qui en 40 ans a perdu 90% de sa superficie.

La problématique de l'eau est complexe et exige des solutions globales. Nous allons tenter de démontrer que la meilleure façon de gérer nos ressources en eau passe par la création d'une société de gestion publique des eaux. La société de gestion des eaux du Québec (SOGEQ) regrouperait sous un même toit tous les secteurs hydrologiques : gestion des bassins versants, programmes d'assainissement (intégration de la SQAÉ), gestion des infrastructures, vente d'eau embouteillée, aide internationale, etc. Nous voudrions souligner que nos recommandations ne sont pas conditionnelles à la création d'une telle société. Toutefois, nous estimons qu'il s'agit d'une solution avantageuse pour le Québec. Nous devrions nous inspirer de la réussite d'Hydro-Québec et nous doter d'un outil de gestion au service de la population.

1. Philosophie et principes

1.1. Concept de développement durable

Étant donné la multiplication des affirmations et des prises de position en faveur du développement durable, il ne suffit plus à notre avis de prononcer ces mots pour être aussitôt à l'abri de toute critique. Il est primordial de définir correctement ce concept qui, de l'avis de tous, doit servir de fondement à notre action. La définition du rapport Brundtland, malgré sa simplicité, est un bon point de départ : satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les chances des générations futures de satisfaire les leurs.

Comme l'ont souligné la plupart des analystes, cette définition repose sur une double exigence d'équité : l'équité intra-générationnelle et l'équité inter-générationnelle. Cette exigence nous engage non seulement à préserver notre capital environnemental, elle nous engage également à satisfaire les besoins de base de nos contemporains (nourriture, foyer, soins de santé, etc.) Cette définition sous-entend que nos préoccupations doivent être transnationales. Toutefois, nous croyons qu'il est nécessaire de fixer un cadre national à notre réflexion pour des raisons pratiques. Cela ne devrait pas néanmoins nous laisser indifférent aux problèmes internationaux qui sont pour le moins pressants en ce qui a trait aux ressources en eau potable.

Dans le cadre du présent exercice, cette définition implique donc :

- La préservation intégrale de la ressource
- Une accessibilité accrue à une eau de bonne qualité et à un prix modique.
- Une exploitation de la ressource qui respecte l'environnement.

1.2. L'eau une ressource collective

Présentement, l'eau est considérée comme un bien collectif à l'exception des sources se trouvant sur des terrains privés et les eaux souterraines. À notre avis, les sources et les eaux souterraines devraient posséder le même statut juridique que les eaux de surface. Ce changement de statut ne

réglera pas les problèmes d'usage mais signifiera clairement que le gouvernement du Québec s'engage dans la voie d'une gestion durable de la ressource.

1.3. *Emploi*

Comme le mentionne le document de référence, l'eau a joué et joue encore un rôle important dans l'économie québécoise. Plus de 200 000 emplois sont directement ou indirectement reliés à l'utilisation de l'eau à des fins commerciales (pâtes et papiers, agro-alimentaire, commerce maritime, nautisme, pêches, etc.) et qu'ils génèrent plusieurs milliards de dollars de revenu. Néanmoins, nous devons interroger le milieu socio-économique quant à son utilisation de l'eau. Nous croyons qu'il est important de conserver un maximum d'emplois mais nous ne devons pas plier lorsqu'il s'agit de problèmes environnementaux importants. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers consomme près de la moitié de l'eau captée à des fins industrielles (23% de toute l'eau captée !). De leur côté, les entreprises d'eau embouteillée ne prélèvent qu'une part pour l'instant négligeable (0,08%).

1.4. *Finance*

On connaît la lourdeur du fardeau fiscal québécois. Toutefois, il ne faut pas céder à la tentation d'un désengagement de l'État dans le domaine de la gestion de l'eau dans le seul but de réduire momentanément ses dépenses. Nous croyons que l'État, étant donné la nature et l'importance de l'eau dans nos vies, a la légitimité voulue pour prendre en charge la gestion de l'eau et des infrastructures nécessaires à sa bonne utilisation. Les exemples de privatisations britanniques et françaises devraient nous convaincre de l'inutilité d'une telle démarche.

1.5. *Principe RQCV*

Nous croyons que la gestion de l'eau au Québec devrait tenir compte du principe RQCV (Réduction, Qualité, Conservation, Valorisation). D'après les données fournies dans le document de référence, le Québec a du retard dans ce domaine.

1.5.1. Réduction d'utilisation

Pour l'instant, le Québec ne prélève que 0,5% du volume d'eau disponible, ce qui le situe en bas de la moyenne canadienne qui est de 1,6%. Cette donnée s'explique par le grand volume d'eau disponible au Québec car du point de vue de la consommation municipale en eau potable, le Québec est la province où il se consomme le plus d'eau par habitant (près de 800 litres/jour/personne), la moyenne canadienne étant de 600 litres/jour/personne. Toutefois, ce résultat correspond à la structure industrielle du Québec qui repose sur une grande utilisation de l'eau sur les territoires municipaux. Cette eau nous vient à 45% du fleuve St-Laurent, à 35% des lacs et rivières et à 20% de l'eau souterraine. La consommation résidentielle québécoise (400 l/p/j) est aussi au-dessus de la moyenne canadienne (350 l/p/j) mais inférieure à la moyenne américaine (425 l/p/j). Par contre, la situation européenne est fort différente. Le Royaume-Uni et la France ont respectivement une consommation résidentielle de 200 l/p/j et de 150 l/p/j. Nous croyons que la moyenne de consommation résidentielle au Québec devrait se rapprocher des moyennes européennes à environ 250 l/p/j. Il ne faut pas oublier néanmoins que ces taux de consommation très bas sont le résultat de tarifs prohibitifs instaurés par l'entreprise privée au Royaume-Uni et en France.

1.5.2. Qualité

Les taux de phosphore, coliformes, matières en suspension, azote ammoniacal sont en baisse significative depuis 1990. En comparaison, les fleuves américains et européens sont généralement plus pollués. La situation particulière de certaines régions vient cependant relativiser cette bonne note générale. La pollution associée à l'usage de pesticides et d'engrais se fait surtout sentir dans le sud-ouest du Québec où l'activité agricole est importante. La contamination par les déchets toxiques est aussi un problème persistant quoique moins important que par le passé.

La qualité de l'eau potable est généralement bonne selon le ministère. Toutefois, on retrouve encore 25 réseaux de distribution sur 250 qui offrent une eau de surface sans aucun traitement. Selon les données du Ministère, 75% des réseaux respectent les normes bactériologiques du gouvernement. Soulignons également le problème des sous-produits du chlore qui affecteraient près de 100 000 personnes et une trentaine de réseaux de distribution. Le contrôle de la qualité doit donc être plus vigilant. De plus, il est temps d'équiper nos usines d'un système de traitement tertiaire. Il faut éviter de prendre du retard dans ce domaine et commencer maintenant à préparer l'avenir.

1.5.3. Conservation

Le Québec est l'un des rares endroits au monde où l'on retrouve en quantité des lacs et des rivières à l'état sauvage. Malheureusement, les effets de la pollution se font parfois sentir jusque dans les régions éloignées (qu'on pense au Grand Nord). L'acidification des lacs est un problème important car il menace trop souvent l'équilibre fragile de tout un écosystème. La conservation de nos espaces vierges devrait être une priorité du gouvernement québécois. Malgré quelques bonnes intentions, nous avons fait trop peu dans ce domaine jusqu'à maintenant.

1.5.4. Valorisation

Compte tenu de l'importance du tourisme et du nautisme au Québec, et surtout en région, il est primordial de mettre en place une politique de valorisation des cours d'eau et des activités nautiques. Si l'on regarde les retombées de la pêche (plus de 1 milliard de dollars par année), il est évident que la valorisation de nos lacs et rivières doit être une priorité du gouvernement.

2. Moyens

2.1. Instruments économiques

2.1.1. Redevances sur le captage

Le gouvernement devrait instaurer un système de redevances sur le captage afin de financer les services d'eaux. C'est en fait la base du principe : l'eau paye l'eau. Ces redevances s'adresseraient en premier lieu aux entreprises qui utilisent énormément d'eau. Ces redevances seraient applicables pour les eaux souterraines et de surface pour toutes les entreprises privées.

2.1.2. Taxe sur les émissions

Idéalement, le gouvernement du Québec devrait taxer les entreprises sur les émissions polluantes. Or, nous manquons cruellement d'information sur la quantité et la qualité de ces émissions (nous y reviendrons). Étant donné notre ignorance dans ce domaine, il nous est impossible de chiffrer les revenus envisageables pour le gouvernement. Néanmoins, une taxe sur les émissions n'a pas pour but de remplir les coffres de l'État, elle vise à réduire les rejets polluants dans les cours d'eau. Il ne faudrait pas non plus que ces taxes deviennent un permis pour polluer : les sommes imposées doivent réellement influencer sur le comportement des entreprises.

2.1.3. Tarification

Présentement, la plupart des municipalités offre une tarification forfaitaire qui consiste à imposer des frais fixes pour chaque période de tarification indépendamment de la consommation réelle. Il faut éviter d'encourager le gaspillage mais nous nous opposons néanmoins à l'installation obligatoire de compteurs d'eau résidentiels. Cette solution risque de nuire aux plus pauvres sans réellement affecter les mieux nantis ayant les moyens de consommer à outrance. Nous croyons que l'éducation est préférable à un système de tarification qui met en évidence les inégalités.

2.2. Réglementation

2.2.1. Adoption d'une Loi sur les eaux souterraines

Dans le cadre d'une Loi sur les eaux souterraines, le gouvernement du Québec devrait s'assurer que tous les prélèvements, à l'exception de ceux destinés à la consommation résidentielle, ont fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les permis d'exploitation pourraient être renouvelables tous les cinq ans afin de s'assurer de la pertinence du projet. Les propriétaires d'un terrain ne devraient plus être considérés comme propriétaires des eaux souterraines qui s'y trouvent. Le droit d'usage remplacerait ainsi le droit de propriété.

2.3. *Éducation et sensibilisation*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'éducation est un élément essentiel d'une politique cohérente. Les données du ministère sur la consommation résidentielle devraient être diffusées afin de favoriser une prise de conscience des citoyens. Une campagne auprès des jeunes est toujours la bienvenue puisqu'elle s'adresse en priorité à de futurs consommateurs. Il ne faut pas pour autant négliger les adultes qui ont tendance à minimiser les conséquences environnementales de leurs comportements quotidiens. Une campagne télévisée atteindrait inévitablement une large portion de la population et permettrait au gouvernement de faire passer son message efficacement.

3. Création d'une société d'État : Société de gestion des eaux du Québec (SOGEQ)

Présentement, la gestion de l'eau met en scène une foule d'acteurs : la population (par le biais des comités de rivières), les mandataires de la gestion de l'eau, les municipalités, les MRC, la SQAÉ, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. En créant la SOGEQ, le gouvernement se doterait d'un outil de gestion global qui lui permettrait de coordonner l'ensemble des dossiers reliés à l'eau :

- contrôle et inspection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- entretien des infrastructures
- gestion des services d'eaux
- gestion des programmes et des usines d'assainissement
- exploitation des usines d'embouteillage
- mise sur pied d'un schéma directeur de l'eau

Cette solution implique l'intégration de la SQAÉ à la SOGEQ. Elle deviendrait ainsi une filiale sous l'autorité de cette dernière mais elle conserverait sa structure actuelle.

Une centralisation des leviers décisionnels ne doit pas être comprise comme un désaveu de la concertation régionale et de la gestion par bassin versant. De l'avis même des partisans de la gestion par comité de bassin versant, il sera toujours nécessaire d'avoir des directives générales pour l'ensemble du Québec. La SOGEQ devra néanmoins faire une place aux comités de bassin et leur laisser une certaine indépendance dans l'aménagement et le développement des bassins.

Tout comme Hydro-Québec, la SOGEQ pourrait verser des dividendes à la collectivité en s'appropriant un secteur commercial lucratif. Toutefois, cette possibilité ne doit pas devenir un objectif unique : l'entreprise doit avant tout fournir des services à un coût raisonnable pour tous. Nous croyons à la vocation commerciale de la SOGEQ mais dans le cadre d'un respect des usagers les moins bien nantis. Nous ne voudrions pas que l'entreprise devienne un moyen de taxation indirecte pour le gouvernement.

4. Enjeux

4.1. *Qualité de l'eau*

La qualité de l'eau est une préoccupation majeure. Sans qualité, la quantité importe peu. Nous allons tenter de dresser un court bilan de la situation dans les secteurs agricoles, industriels et domestiques.

4.1.1. Pollution agricole

La contamination de l'eau en territoire agricole est souvent reliée à des sources de pollution diffuse comme l'épandage excessif d'engrais qui par ruissellement finit par atteindre les cours d'eau et les nappes souterraines. À la longue, ce genre de pollution entraîne des problèmes environnementaux importants. Qu'il s'agisse de pollution par ruissellement, infiltration, dérive, volatilisation ou érosion, l'utilisation d'engrais et de pesticides doit être réglementée sévèrement si nous voulons atteindre notre objectif : une agriculture durable. La monoculture est largement responsable de la dégradation des sols. L'érosion des sols conduit à une augmentation des matières en suspension et augmente les risques pour la santé humaine. On connaît les solutions pour contrer ce problème : maintien de la qualité du sol, labourages et ensemencements perpendiculaires, culture en bandes alternées, mise en place de brise-vent, interdiction pour le bétail de boire dans les cours d'eau, bandes de végétation riveraine, etc.

L'intensification de l'élevage permet aujourd'hui une plus grande concentration d'animaux sur une même installation agricole. Le volume de fumier, qui est stable depuis quelques années, atteint les 25 millions de mètres cubes par an. Ces fumiers renferment de l'azote, du phosphore, du potassium et des organismes pathogènes qui peuvent détériorer l'environnement. Si on en croit les experts, 50% des lieux d'entreposage seraient inadéquats et non conformes à la loi existante.¹ Cette situation est préoccupante. À cela s'ajoute l'épandage d'engrais minéraux qui peut, s'il est fait de manière inadéquate, polluer les cours d'eau environnants et les nappes souterraines par ruissellement, érosion ou lessivage. L'aéro-aspersion est particulièrement questionnable quant à ses effets sur l'environnement. En utilisant des quantités d'engrais supérieures aux besoins des sols, les agriculteurs participent à la dégradation du milieu. Comme l'a montré Céline Doré, les quantités sont exagérées :

« Dans la seule région de Chaudière-Appalaches, où vivent près de 200 000 habitants, le volume des surplus d'engrais de ferme atteint 1 940 000 mètres cube par année. On parle alors d'un équivalent d'environ 2 millions de kilogrammes d'azote et de 1,5 millions de kilogrammes de phosphore. À titre de comparaison et en considérant que l'être humain élimine naturellement 6,6

¹ Céline Doré. 1996. *Pour une eau de qualité en milieu rural*. Gouvernement du Québec. Centre pour la finance et la technologie durables – Mémoire sur la gestion de l'eau

kilogrammes de phosphore chaque année, les surplus d'engrais de ferme de la région, sous forme d'azote et de phosphore équivalant respectivement à la production annuelle générée par des populations de 320 000 et de 976 000 habitants. »²

Une croissance rapide des algues et des plantes aquatiques est généralement le résultat d'un taux d'azote et de phosphore supérieur à la normale. De la même manière, le fumier animal, en favorisant la croissance des bactéries, entraîne une baisse du taux d'oxygène dans les cours d'eau. Contenant moins d'oxygène, ces cours d'eau deviennent alors invivables pour de nombreuses espèces de poissons. On assiste alors à une mortalité massive de poissons. La présence de coliformes fécaux, également reliée au fumier animal, est un indicateur important de la qualité de l'eau : on est alors obligé de traiter l'eau avant sa consommation.

Encore une fois, des solutions simples existent et peuvent être mises de l'avant avec plus de fermeté : analyse du sol, fertiliser selon les besoins, utiliser des engrais de ferme, utiliser des engrais minéraux qu'au besoin, favoriser la rotation des cultures, épandre lors des périodes de croissance des végétaux et choisir un équipement d'épandage qui minimise les pertes.

Un autre sujet de préoccupation majeur est l'usage de pesticides. Ceux-ci ont révolutionné l'agriculture des années cinquante mais sont devenus avec le temps un péril pour l'environnement. On constate qu'entre 1978 et 1992, la quantité moyenne de pesticide appliquée sur chaque hectare de terre cultivée a connu une augmentation de 82%.³ C'est principalement l'industrie du maïs qui emploie le plus de pesticide, soit près de 50% de tout ce qui est vendu au Québec.

En 1996, 650 000 hectares ont été traités à l'herbicide et 150 000 hectares ont été traités au fongicide et à l'insecticide.⁴ Depuis vingt ans, on remarque que l'utilisation des trois principales formes de pesticide ont augmenté régulièrement. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne l'utilisation de l'atrazine. L'atrazine est l'un des pesticides le plus répandu en Amérique du Nord. Moins nocif que les DDT, il représente néanmoins une grave menace pour la santé animale et humaine puisqu'il s'attaque au système endocrinien, réduit la fertilité et cause le cancer. L'atrazine appartient à la famille des triazines qui représentent 14 % de tous les pesticides. La dangerosité de ces produits a été reconnue en Europe où sept pays l'ont déjà interdit sur leur territoire. Lorsqu'on les mélange à d'autres pesticides ou à d'autres sources de pollution, le tout forme un cocktail toxique dont les effets sont encore largement méconnus.

² Idem

³ Idem

⁴ The Gazette. 26 juillet 1999.

Les pesticides rendent de grands services mais ils sont aussi la cause de nombreux phénomènes indésirables comme la résistance chez les insectes, la contamination de l'eau et ils représentent un danger pour la santé humaine. Nous appuyons le modèle de la lutte intégrée. Mais il faut prendre tous les moyens : culture intercalaire et aménagement de bandes de protections entre les champs et les cours d'eau. Qu'il s'agisse du maïs ou des pommes, des mesures peuvent être mises en application afin de diminuer la présence de pesticide. Nous croyons que les méthodes connues sont suffisantes mais elles doivent être appliquées avec rigueur et sévérité. Ces pratiques doivent être fortement encouragées si l'on veut s'assurer d'une eau de qualité en milieu rural.

Malheureusement, on ne peut passer sous silence le rapport accablant de l'écologiste Denis Vanier⁵. Plus de 50 000 kilomètres de cours d'eau ont été artificialisés sans tenir compte des impacts environnementaux et des normes gouvernementales. En fait, le ministère de l'Environnement a admis avoir contourné ses propres lois en exemptant quinze municipalités de toute étude d'impact. De plus, la loi visant à protéger le milieu naturel ne s'applique dans les faits qu'aux cours déjà artificialisés. Nous nous inquiétons vivement du manque d'intérêt de la commission pour cette question et du cynisme du ministère dans ce dossier. Les résultats d'un tel laisser-aller sont peut-être moins spectaculaires que la dégradation des forêts québécoises mais les conséquences sont tout aussi graves.

On ne peut dans ce dossier s'en remettre à de nouvelles lois plus sévères puisque les lois actuelles ne sont pas appliquées. Nous voulons simplement signaler à la commission que nous considérons que ce problème est important et que la situation actuelle est inacceptable. En 1995, le MEQ a inspecté 45 projets sur 142 et n'a rempli que 34 fiches d'inspection. Comme citoyen, nous finançons présentement des travaux illégitimes qui ne respectent pas la moitié des exigences ministérielles.⁶

4.1.2. Pollution industrielle

Selon la Commission de coopération environnement (CCE), la pollution serait en baisse au Canada et aux États-Unis pour l'année 1996. Cette baisse correspondrait à une diminution de près de 5% des émissions polluantes au Canada (124 millions de kilogrammes).⁷ Malheureusement, ces chiffres masquent un peu la réalité. Par exemple, les entreprises canadiennes sont plus polluantes que les entreprises américaines (1 ½ fois) et elles ne sont pas obligées de déclarer les polluants transférés pour être traités.

⁵ Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 9 mai 1999.

⁶ Idem

De plus, ces données excluent tous les polluants agricoles (pesticides, engrais chimiques), la pollution automobile (qui représente 40% de tous les gaz à effet de serre) et les émissions polluantes des PME. En fait, le rapport tient compte de 176 substances sur 608. L'arrivée du Mexique réduira ce nombre à 78. Le rapport a aussi ignoré 3 374 000 kilogrammes de substances polluantes en vertu d'un droit au secret commercial canadien.

Cette absence de données est alarmante. Sur 1 231 entreprises québécoises polluantes, seulement 66 papetières et 3 raffineries ont fourni un rapport en 1997 !⁸ Une grande partie de ces émissions se retrouve dans les cours d'eau. Il est à peu près impossible à l'heure actuelle de dresser un portrait de la situation de la pollution industrielle et agricole au Québec.

4.1.3. Pollution domestique

Le milieu agricole doit entreprendre une révision de ses manières de faire et limiter son utilisation de pesticide. Ce virage s'applique également aux citoyens qui utilisent en grand nombre des fertilisants et des pesticides sur leur gazon. Les municipalités devraient également remettre en cause la construction d'égouts séparés. Les eaux de pluies doivent être traitées comme les eaux domestiques. Ces eaux se chargent de fertilisant et de pesticide avant de retourner dans nos cours d'eau.

4.2. *Gestion par bassin versant*

4.2.1. Urgence de la situation

Selon les prévisions de l'ONU, la population mondiale serait de 8,3 milliards d'individus en 2025 et utiliserait 70% des ressources disponibles. Cette croissance causera des pressions supplémentaires importantes sur des infrastructures déjà fragilisées par des années de gestion imprudente. Le Québec n'échappe pas à cette réalité, malgré un faible taux de natalité, les infrastructures et les modes de gestion québécois devront faire l'objet d'un examen serré. Au Québec seulement, on devra investir de 6,9 à 8,7 milliards pour remettre en état le réseau d'ici 15 ans.

⁷ Hélène Buzetti. Le Devoir. 11 août 1999.

⁸ Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 10 décembre 1997.

La solution américaine nous semble particulièrement intéressante puisqu'elle tend à résoudre deux problèmes importants : le financement des travaux relié aux infrastructures d'eau et l'étalement urbain. En effet, un bon nombre de municipalités américaines font payer les futurs clients et les promoteurs de nouveaux quartiers pour l'ensemble des services municipaux. Cette approche permet d'aller chercher des revenus supplémentaires et de mettre à jour les vrais coûts de l'étalement urbain. Mais il n'y a pas que la question du financement.

Nous souscrivons entièrement au modèle de gestion intégrée et à ses principes :

- Gestion quantitative et qualitative.
- Gestion intégrée des eaux souterraines et des eaux de surface.
- Intégration de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement du territoire
- Intégration de la gestion à l'échelle du bassin hydrographique.
- Gestion intégrée des écosystèmes aquatiques et des autres milieux environnementaux.
- Intégration de la gestion de l'eau dans les politiques sectorielles sociales, économiques et autres.⁹

L'utilisateur prioritaire de tous les réseaux devrait être l'environnement (OCDE). Il est primordial de préserver les milieux aquatiques et les espèces animales qui en dépendent. Cette mesure peut sembler sévère mais la préservation de l'équilibre naturel n'est pas un enjeu secondaire. Nous savons aujourd'hui que nous sommes tous plus ou moins dépendants de notre milieu et que cette relation ne peut être rompue sans conséquence. Mais il ne faut pas perdre de vue l'élément humain. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le principe 4 de la Déclaration de Dublin :

« En vertu de ce principe, il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et à une hygiène adéquate pour un prix abordable. La valeur économique de l'eau a été longtemps méconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de l'environnement. Considérer l'eau comme un bien économique et la gérer en conséquence, c'est ouvrir la voie à une utilisation efficace et équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection. »¹⁰

Le gouvernement du Québec devrait s'engager à revoir la tarification, développer des outils d'information et de nouvelles technologies. Certains pays perdent jusqu'à 50% de leurs ressources

⁹ Karel Mayrand. 1999. *Gestion intégrée des ressources en eau : modèles étrangers et expériences récentes*. MRI.

¹⁰ Idem

en cours de route alors que de l'autre côté, un pays comme le Japon récupère 77% des effluents industriels. Ainsi, nous devrions nous inspirer des critères de l'OCDE pour l'établissement d'une politique de tarification :

- Efficacité dans l'allocation des ressources : considérations économiques, sociales et environnementales.
- Équité dans l'allocation des ressources : entre les catégories de revenus et d'usages.
- Contraintes financières : associées au développement et au maintien des infrastructures.
- Protection de la santé publique : accès prioritaire aux services d'eau potable et d'assainissement.
- Protection de l'environnement : quantité des retraits et qualité des effluents.
- Compréhension des consommateurs et acceptabilité.
- Coûts d'administration. (Source : MRI)

Lorsqu'on regarde ce qui se fait à travers le monde, on ne peut que recommander le modèle de gestion par bassin versant. En mars 1998, lors d'une rencontre du Réseau international des organismes de bassin (RIOB), dont le Québec est un membre, 280 experts ont recommandé l'adoption de la gestion par bassin versant. De multiples expériences sont en cours présentement à travers le monde. Mentionnons l'exemple du Rhin qui unit la Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg depuis 1987. Ces pays se sont engagés à investir 20 milliards sur 10 ans afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des infrastructures et des services d'eau. En fait, depuis 1997, c'est toute l'Union européenne qui s'est engagée à revoir ses politiques concernant la gestion de l'eau en mettant en place un soutien au financement des infrastructures, un fonds de soutien au développement régional, et un soutien aux industries et à l'agriculture. Le Québec devrait largement s'inspirer des principes qui sous-tendent cette politique :

- Évaluation des niveaux de protection de l'environnement et de la qualité de l'eau.
- Prévision et préparation aux situations d'urgence.
- Interventions préventives.
- Correction à la source des dommages environnementaux.
- Principe pollueur-payeur.
- Intégration de la politique européenne au plan national et local en tenant compte des caractéristiques locales.
- Utilisation des connaissances scientifiques disponibles.
- Prise en compte des conditions environnementales spécifiques des différentes régions.
- Relation coûts-bénéfices acceptable.
- Équilibre du développement économique des régions de l'Union européenne.

- Coopération internationale, particulièrement en ce qui concerne les cours d'eau internationaux et l'environnement côtier et marin.
- Subsidiarité. (Source : MRI)

4.2.1. L'exemple de la France

La France a adopté en 1964 une loi sur l'eau qui divisait le pays en six bassins versants : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne. Elle s'est ensuite dotée d'agences qui regroupent l'État, l'industrie et les communautés. Les agences de l'eau françaises ont beaucoup de pouvoir. Elles sont autonomes financièrement et tirent leurs revenus des taxes sur les usages et les rejets polluants. À cela s'ajoute la participation des comités de bassins (formés d'élus, d'experts et d'usagers).

En 1992, une loi française stipulait que l'eau est un patrimoine collectif. Les principes qui sous-tendent la loi impliquent les notions d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur. L'application de la loi et de ses principes a conduit à une hausse importante des tarifs.¹¹ Il ne faut pas non plus oublier les directions régionales de l'environnement qui participent à l'élaboration des schémas d'aménagement et qui offrent un soutien financier.

L'exemple de la France est particulièrement intéressant pour les principes qui sous-tendent sa politique. Pour le reste, tout n'est pas rose dans l'Hexagone. Comme l'a mentionné Michel Slivitzky (chercheur à l'INRS-Eau), le modèle de gestion par bassin versant n'est peut-être pas idéal pour le Québec.¹² Il favoriserait plutôt un modèle de gestion par rivière. En favorisant la gestion par bassin, on assisterait à des confrontations inévitables lors de conflits d'usage. Par exemple, l'agence responsable du bassin versant du St-Laurent aurait accès à des ressources financières considérables et un poids politique incomparable. De plus, nous partageons les réserves de Lorne Giroux¹³; les agences de bassin donnent à des non-élus des pouvoirs de taxation déguisée (redevance ou taxation).

De notre côté, nous soutenons l'idée que les décisions doivent être entérinées par le milieu local et tenir compte de l'avis de tous les usagers. Toutefois, nous croyons qu'il est délicat de donner un pouvoir décisionnel important à des organismes à but non-lucratif. En créant la SOGEQ, le

¹¹ Idem

¹² Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 12 décembre 1997.

¹³ Idem

gouvernement du Québec se doterait un outil d'intervention global qui coordonnerait l'ensemble des mesures à l'échelle du Québec.

Aujourd'hui, la tendance est à la décentralisation. C'est un juste retour du balancier. Néanmoins, les partisans d'une décentralisation massive devraient s'inquiéter du problème de l'arrimage des juridictions. Lorsque les centres de décisions sont nombreux et éparpillés, il faut inmanquablement avoir recours à une superstructure, puis à une autre, et à autre. Même si les Québécois sont les champions de la concertation, nous croyons qu'un modèle de gestion plus centralisé est plus approprié à la réalité québécoise. Cela dit, les comités de bassin pourraient néanmoins jouer un rôle non-négligeable et servir de lieu de concertation au niveau local. Les comités pourraient ainsi remettre leurs recommandations à la SOGEQ et gérer certains projets d'aménagement.

4.3. *L'exportation de l'eau*

4.3.1. La situation actuelle

Nous connaissons tous, les chiffres concernant les réserves en eau potable du Québec et du Canada. Ces chiffres nous indiquent que nous jouissons d'une richesse abondante et de bonne qualité et qu'il n'en tient qu'à nous de préserver ce capital naturel. Malheureusement (ou heureusement), le Québec ne possède pas encore de législation concernant l'exportation d'eau. Le gouvernement fédéral a déjà une position claire sur le sujet et un projet de loi (C-485) a été présenté en Chambres. Le fédéral s'oppose à l'exportation par pipeline, wagon-citerne, camion-citerne ou par échange entre bassins mais reconnaît que les provinces sont responsables de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

La Commission mixte internationale recommande d'ailleurs d'éviter toutes formes de déviations de cours d'eau en provenance des Grands Lacs. 33 millions de personnes dépendent des Grands Lacs pour leur approvisionnement en eau. Mais la Commission insiste surtout sur la nécessité de prendre en compte le réchauffement de la planète et ses conséquences. Si les prévisions des spécialistes se concrétisaient (une baisse du niveau de l'eau des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent de 1 mètre), ce serait la moitié du débit du fleuve St-Laurent qui disparaîtrait.¹⁴ Malgré cette mise en garde, la Commission considère que des exportations de l'ordre de 5% seraient

¹⁴ Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 23 août 1999
Centre pour la finance et la technologie durables – Mémoire sur la gestion de l'eau

acceptables. Pour le fédéral, c'est encore beaucoup trop. La CMI reconnaît qu'il n'y a jamais de surplus d'eau dans les Grands lacs.

De toute évidence, le Québec devra se montrer à la hauteur de ses responsabilités en empruntant la voie de la prudence et interdire toute forme d'exportation en vrac comme il en a d'ailleurs l'intention. Pour des raisons politiques, le Québec s'est opposé au moratoire proposé par le fédéral et la Commission mixte internationale. Nous voudrions signaler au gouvernement qu'il est inacceptable de faire passer un agenda politique avant la protection d'une richesse collective inestimable. De plus, l'émission de permis à l'exportation pourrait créer un précédent commercial catastrophique en raison des accords de l'ALENA. La Colombie-Britannique est déjà aux prises avec une poursuite de 100 millions de dollars en vertu de ces ententes commerciales. Si le Québec décidait de faire cavalier seul, il risque non seulement de compromettre son emprise sur la ressource, il risque également de se mettre à dos la plupart des provinces canadiennes et le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec est d'avis que ses lois seront en mesure de protéger nos ressources en eau d'une prise de contrôle étrangère. Il serait vain et futile de prendre un tel risque.

Néanmoins, le Québec a le devoir moral de collaborer avec les pays où la ressource est rare. Mais cette collaboration ne passe par nécessairement par l'exportation massive d'eau en vrac. Il est illusoire de prétendre régler les problèmes d'approvisionnement en eau des pays africains et du Moyen-Orient par l'acheminement de bateaux-citernes. Les besoins en eau de ces pays sont immenses et sont reliés à l'agriculture plutôt qu'à la consommation humaine. Les volumes d'eau nécessaires à la culture sont absolument hors de notre portée comme exportateur potentiel. L'impossibilité de palier directement à ce manque ne nous dégage pas pour autant de notre responsabilité. Le Québec possède une certaine expertise qu'il doit mettre de l'avant dans ses relations avec les autres pays. Mais pour jouer ce rôle sur le plan international, le Québec devra montrer l'exemple et améliorer ses habitudes de consommation. À l'heure actuelle, nous serions mal placés pour dicter de nouvelles règles de conduite. En effet, le Québec possède une ressource abondante, une technologie de pointe, un système d'éducation supérieur et un faible taux de natalité. Avec un des taux de consommation les plus élevés au monde, les Québécois semblent faire bien peu pour mériter l'admiration internationale.

4.3.2. Le questionnement éthique

S'il ne s'agissait que d'une question d'image, la situation ne serait pas aussi cruciale. Nous allons devoir réévaluer nos relations avec nos voisins et déterminer ce qu'est un comportement éthique dans ce domaine. Ces questions devraient faire l'objet d'un véritable questionnement qui impliquerait la population et le monde universitaire. Nous avons des doutes quant à la légitimité d'une participation de l'entreprise privée dans ce processus. Nous croyons que la logique du marché exclut en théorie et en pratique ces considérations.

En fait, le problème de l'exportation de l'eau soulève une multitude de problèmes éthiques sous-jacents à notre rapport avec le Tiers-Monde et les pays en voie de développement. Nous faisons régulièrement l'expérience qu'il est difficile d'aborder certaines questions sur le plan international, qu'il s'agisse des droits de l'homme ou de la surpopulation. On peut déjà imaginer que la question du partage des richesses ne sera pas facile, et encore moins lorsque cette richesse est indispensable à la vie. C'est pourquoi nous devons dans un premier temps mettre sur pied une position nationale. Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? Voilà le fond de la question. Les Québécois se considèrent comme des gens très généreux même si les comparaisons ne sont pas toujours à notre avantage. Il faudra donc leur poser des questions fondamentales.

Il faut voir que cette approche est pratiquement sans précédent. Les Québécois tiennent à certaines mesures sociales comme les soins de santé et l'éducation gratuite. Ils acceptent de payer des impôts très élevés pour maintenir ces acquis. Mais est-il légitime de demander à une société de restreindre son accessibilité à une ressource fort abondante pour le bénéfice d'autres nations ? Notre position sur l'exportation de l'eau en vrac semble contenir une réponse négative à cette question mais nous voudrions nuancer. Dans le contexte actuel, il nous semble déraisonnable de permettre à l'entreprise privée de mettre la main sur une richesse collective dans le but de l'exporter au plus offrant (car c'est toujours de cela qu'il s'agit). Mais d'autre part, on ne peut évacuer la possibilité d'une demande urgente et nécessaire à moyen terme pour certains pays durement touchés par la désertification et le manque d'eau.

Si nous acceptons de définir l'eau comme un bien commun, une richesse collective, il faudra aussi définir cette collectivité. En fait, il y a une discordance entre notre caractérisation de l'eau comme bien commun et notre désir d'en faire une propriété nationale (québécoise). Il est évident que les Québécois doivent être les premiers à bénéficier de la ressource mais ils doivent aussi reconnaître leur responsabilité envers le reste du monde et gérer la ressource dans cette optique.

4.3.3. Le Québec et l'aide internationale

Le Québec doit profiter des tribunes internationales afin d'établir des liens avec différents pays intéressés à utiliser notre expertise. Nous pourrions développer des programmes de partenariat afin d'exporter notre savoir-faire en matière d'évaluation environnementale et de production hydro-électrique. Il est vrai que cette expertise se retrouve principalement dans le secteur public (municipalités, Hydro-Québec). C'est pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire de distinguer entre deux formes d'exportation : 1) la coopération internationale et 2) les marchés étrangers. Dans la situation actuelle, nous croyons que le Québec devrait dans un premier temps se concentrer sur l'aide internationale et partager son expertise avec les pays dans le besoin. On estime qu'en 2025, les deux tiers de la population du globe manquera d'eau. Le Québec devra faire ça part. C'est le rôle du gouvernement de conclure ces ententes puisque c'est lui qui possède l'essentiel de la main d'œuvre qualifiée. Le Québec s'est d'ailleurs engagé envers le Mexique pour créer une Chaire industrielle internationale de la gestion de l'eau. Nous appuyons sans réserves ce genre d'entente.

De plus, le Québec pourrait servir de médiateur lors de certains conflits d'usage. Des conflits passés et récents affectent tout particulièrement trois régions du monde : le Moyen-Orient (Israël, la Jordanie, la Syrie, le Liban et la Palestine dépendent du bassin du Jourdain alors que la Turquie, la Syrie et l'Irak se partagent les eaux du Tigre et de l'Euphrate), l'Afrique (le Nil et le Congo-Zaïre traversent des dizaines de pays) et l'Asie (le Tibet (Chine), l'Inde et le Pakistan dépendent de l'Indus). Le Québec étant un État pacifiste, pourrait jouer un rôle important en apportant des solutions diplomatiques et technologiques. Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte des enjeux politiques reliés à la ressource eau.

Pour ce qui est de la participation du Québec sur la scène internationale, nous croyons qu'il est déjà suffisamment présent au sein des différents organismes et regroupements portant sur l'utilisation de la ressource : Convention sur la biodiversité biologique, Convention sur les changements climatiques, Coopération environnementale nord-américain, Commission mixte internationale, Commission de coopération environnementale, Réseau international des organismes de bassin, Conseil mondial de l'eau, Union mondiale pour la nature, Institut de l'énergie des pays francophones, etc.

4.3.4. Les marchés internationaux

Si nous considérons que le Québec doit s'impliquer dans la coopération internationale et venir en aide aux pays dans le besoin, nous ne fermons pas la porte pour autant aux marchés étrangers. Les secteurs de l'eau en vrac et des infrastructures et services d'assainissement des eaux sont en pleine expansion. Pour l'instant, l'eau en vrac représente la solution la plus coûteuse pour les pays importateurs. La technologie de la désalinisation, même si elle demande beaucoup

d'investissements, reste la solution la plus économique. Certains pays optent pour l'eau recyclée (Israël notamment), mais ce choix ne peut régler tous les problèmes à long terme. L'avenir de l'exportation de l'eau en vrac est incertain. Global Water Corporation de Vancouver exporte à l'heure actuelle de l'eau (18 milliards de gallons) du lac Blue Lake en Alaska vers la Chine. Un projet semblable est en cours à Terre-Neuve. Il ne faut pas oublier qu'une nouvelle technologie comme les membranes flottantes pourrait modifier la donne et rentabiliser l'exportation en vrac.

Pourquoi le Québec devrait-il se priver de ces revenus ? Bien sûr, nombreux sont ceux qui ont été échaudés par l'exploitation éhontée des forêts québécoises. Mais les chiffres nous indiquent que notre plus proche voisin (les États-Unis) aura besoin de sources d'alimentation supplémentaires en eau à plus ou moins brève échéance. 98% des exportations d'eau embouteillée du Québec trouve déjà preneur sur le marché américain¹⁵. Dans certains États, la consommation a augmenté de 50% entre 1980 et 1990. L'Arizona arrive en tête avec une augmentation de 70%¹⁶.

Nous comprenons cette inquiétude et constatons que la législation de l'Organisation mondiale du commerce et de l'ALENA, même si elle interdit le transfert massif d'eau, permet l'exportation d'eau embouteillée et par citerne. Une citerne peut assez facilement devenir un bateau-citerne. D'ailleurs le fédéral a demandé aux provinces d'imposer un moratoire sur les prélèvements d'eau. Mais les risques entourant l'exportation d'eau en vrac nous semblent importants.

Nous croyons que le Québec, contrairement à la Colombie-Britannique, devrait attendre avant de s'impliquer dans des projets d'exportation. Avec une eau d'excellente qualité, nous pourrions sûrement intéresser des pays connaissant des pénuries d'eau sporadiques mais les risques entourant ce genre de commerce nous semblent hors de proportion avec les bénéfices envisageables. Ainsi, tant que les règles du jeu ne seront pas claires, le Québec devrait éviter d'émettre des permis d'exportation pour l'eau en vrac.

Pour ce qui est du marché des infrastructures et des services urbains, le Québec devrait entreprendre de se positionner sur le marché mondial dès maintenant. Selon la Banque Mondiale, de 600 à 800 milliards de dollars seront investis au cours des prochaines dix années dans les systèmes d'alimentation en eau.

Nous partageons l'idée que le Québec et le Canada sont sous représentés dans ces domaines. Au Québec, l'entreprise privée n'a pas l'envergure nécessaire pour obtenir les contrats d'importance. Présentement, le marché est dirigé par un oligopole français, britannique et américain. La Suez-

¹⁵ François Patenaude. 1998. *Exportation d'eau par bateau : Projet Grosse Balloune*. UQAM

Lyonnaise des Eaux rapporte à elle seule des profits de 55 milliards de dollars chaque année. Comparativement, les grandes firmes américaines sont beaucoup moins puissantes.

Le Québec pourrait se contenter d'un rôle secondaire et s'associer avec des banques de développement mais nous croyons que les Québécois ont le potentiel nécessaire pour s'impliquer dans des projets d'envergure. La plupart des entreprises étrangères ont bénéficié d'une collaboration des secteurs publics. Ils ont pu ainsi développer une expertise et l'exporter. Est-ce une solution viable pour le Québec ? Nous n'en sommes pas convaincus loin de là. Comme l'a démontré la Chaire d'étude socio-économique de l'UQAM, la privatisation a été accompagnée de corruption et d'une baisse de la qualité des services dans la plupart des pays du monde¹⁷.

Comme nous l'avons mentionné au début de ce mémoire, nous croyons que le Québec devrait fonder une entreprise publique (Société de gestion des eaux du Québec / SOGEQ) qui serait responsable de la gestion de l'eau et des infrastructures et services urbains. Une telle entreprise nous permettrait de regrouper l'expertise et d'uniformiser les services. Nous devrions suivre l'exemple d'Hydro-Québec (même si tout n'est pas parfait) et nous engager dès maintenant à créer une société d'envergure qui saura répondre aux besoins de la population et s'imposer sur le marché international.

Pour l'instant, il ne faut pas se le cacher, notre expertise n'est pas si bonne que ça. Nos usines d'épuration sont parfois inadéquates (sur certains points, les 2/3 des usines québécoises ne sont pas conformes aux normes environnementales) et ne possèdent pas de système de traitement tertiaire.¹⁸ Prenons l'exemple de la trihalométhane. Ce composé chimique, reconnu pour être cancérigène, est permis à hauteur de 350 ppb au Québec. Le Canada recommande une concentration de moins de 100 ppb et les États-Unis s'apprêtent à réduire leur taux à 40 ppb. Finalement, l'Organisation mondiale de la santé recommande un taux de moins de 20 ppb (17X moins) ...

4.3.5. Le scandale de l'eau embouteillée au Québec.

Il existe trois catégories d'eau embouteillée : 1) eau de source (93% de la production); 2) eau minérale (3% de la production) et 3) eau traitée (4% de la production). L'eau de source et l'eau minérale sont captées dans les nappes souterraines et représentent 0,08% de toute l'eau captée. Représentant le tiers de l'industrie canadienne, l'industrie québécoise de l'eau regroupe une vingtaine d'entreprises de taille modeste qui emploient plus de 800 travailleurs. Ces entreprises

¹⁶ Karol Mayrand. 1999. *Exportation d'eau douce et marchés des infrastructures et services urbains*. MRI.

¹⁷ Lauzon, Bernard, Patenaude et Poirier. 1998. *Privatisations : L'autre point de vue*. Montréal : Édition du renouveau québécois et de la Chaire d'étude socio-économique.

sont généralement situées à proximité de Montréal. Mais ces chiffres plutôt modestes ne devraient pas nous aveugler. Le marché de l'eau embouteillée est en pleine expansion et les nouveaux projets (comme celui de Danone à Franklin qui a heureusement échoué) sont de grande envergure. Pour reprendre l'exemple de Danone à Franklin, les prévisions de captage équivalaient à l'ensemble de toutes les entreprises d'embouteillage du Québec.¹⁹ Ainsi, avec un seul projet de cette envergure, on atteindrait la limite proposée par les experts (le double de la situation actuelle).

Avec une consommation de près de 40 litres par personne par année, on estime que ce plafond ne sera pas dépassé à court terme au Québec en raison de la qualité de l'eau potable, de la confiance des consommateurs et de motifs économiques et climatiques. Nous partageons ce constat mais nous voudrions souligner que l'impact de l'exportation est entièrement négligé dans ce tableau. Si ces chiffres étaient foncièrement exacts, comment expliquer l'intérêt d'une multinationale comme Danone à doubler la production annuelle québécoise ? L'eau plate représente 36,50 % du chiffre d'affaire de Danone dans le secteur des boissons et Danone Water a connu une croissance de 82% aux États-Unis en 1998.²⁰ Puisque 98% de l'eau embouteillée au Québec prend la direction des États-Unis, on comprend mieux l'intérêt de cette multinationale.

Il y a actuellement 31 compagnies qui vendent de l'eau traitée au Québec, quatre sont directement branchées sur le système d'aqueduc de la Ville de Montréal. Sur ces quatre usines, deux ne possèdent même pas de compteur d'eau ! Ils paient simplement un montant forfaitaire comme les autres entreprises et commerces montréalais. Ils peuvent donc utiliser toutes les quantités d'eau qu'ils désirent. Les deux autres usines qui ont des compteurs, bénéficient du même tarif que les autres entreprises, soit 0,22\$ pour 1 000 litres. Toutefois, la ville accorde une gratuité équivalente au montant de leur taxe d'affaire. Or, ces compagnies vendent leur eau autour de 0,40\$ le litre alors qu'ils paient au maximum 0,22\$ pour 1 000 litres !²¹ Pour chaque tranche de bénéfice de 500 000\$, la ville ne touche que 310\$.

On a évalué en 1994 à près de 120 millions les profits réalisés par les compagnies d'embouteillage, ce qui représentait une hausse de 11% par rapport à l'année précédente.

Dans son document de référence, le gouvernement se questionne sur la nécessité de créer des alliances avec le privé et de réglementer le secteur de l'eau embouteillée. Pour notre part, nous

¹⁸ Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 16 janvier 1999.

¹⁹ Michelle Manville. The Gazette. 6 juin 1997. *Residents take on Aquaterra*.

²⁰ Danone. Rapport annuel 1998

croions que la nationalisation de l'eau et la création de la SOGEQ devraient conduire à un rachat des entreprises d'embouteillage par le gouvernement. S'il est vrai que l'eau est une ressource collective et un bien économique, il est tout à fait raisonnable de penser que sa gestion et son exploitation reviennent à la collectivité. Contrairement à la gestion des infrastructures et des services, l'eau embouteillée pourrait engendrer des profits qui serviraient à financer les travaux de la SOGEQ. En fait, la nationalisation des entreprises d'embouteillage ne peut manquer d'être profitable aux Québécois. Comment peut-on défendre l'idée que l'eau est une ressource collective (indispensable à la vie faut-il le rappeler) et en même temps, laisser l'entreprise privée en faire l'exploitation avec tous les risques que cela comporte en vertu des accords de l'ALENA ? Car comme nous l'avons déjà mentionné, personne ne peut prévoir les conséquences à long terme d'une ouverture des marchés en ce qui concerne l'exportation de l'eau. Comme le soulignait monsieur Léonard Legault, coprésident de la CMI : « Il est possible qu'il devienne alors difficile, voir impossible (pour le gouvernement) de réglementer ce commerce. »²² Même si le Québec croit que les exceptions sur la santé et l'environnement s'appliqueraient, le fédéral, l'Ontario et la Colombie-Britannique croient le contraire. Restons prudents.

Au Québec, nous avons cru bon de laisser l'État s'occuper de la vente d'alcool. Non seulement la SAQ offre-t-elle une sélection et service fort acceptable mais elle est aussi fort rentable. Pourquoi ne pas faire la même chose avec l'eau embouteillée ? Si nous tenons compte des dangers que représente une prise de contrôle étrangère, des conflits entre l'intérêt des communautés et celui des multinationales de l'eau (comme Danone à Franklin), et des revenus prévisibles pour l'État, la nationalisation nous semble une avenue plus qu'intéressante.

4.4. Aménagement de l'eau

4.4.1. Barrages

Le gouvernement du Québec a décidé d'aller de l'avant dans le dossier des barrages privés et d'accorder des permis d'exploitation. Nous regrettons que ce sujet ne soit pas inclus dans le présent exercice. À notre avis, on peut difficilement s'interroger sur le sort de nos cours d'eau et laisser de côté l'un des aspects majeurs de son aménagement.

4.4.2. Revégétalisation des berges

²¹ Lauzon, Bernard, Patenaude et Poirier. 1998. *Privatisations : L'autre point de vue*. Montréal : Édition du renouveau québécois et de la Chaire d'étude socio-économique.

²² Louis-Gilles Francoeur. Le Devoir. 19 août 1999.

Un programme de revégétalisation des berges devrait être mis en place afin de contrer les phénomènes d'érosion et de détérioration du milieu aquatique. De nombreuses espèces animales dépendent de ces milieux pour leur nourriture et pour se reproduire.

4.4.3. Développement récréo-touristique

Le secteur récréo-touristique est un secteur important de l'économie de certaines régions du Québec.

5. Facteurs à prendre en considération

5.1. *Nappe phréatique*

Les nappes phréatiques sont très vulnérables à la contamination. À l'heure actuelle, il n'existe aucun moyen connu de décontamination. Le milieu agricole doit être vigilant et éviter l'utilisation de matières potentiellement toxiques. La culture biologique ne doit pas rester le fait de quelques marginaux : c'est un mode de gestion qui mérite toute notre attention. Certaines régions du Québec, notamment la région Chaudières-Appalaches, puisent une grande partie de leur eau des nappes souterraines. La qualité de cette eau assure le bien-être de milliers de personnes, c'est pourquoi les mesures de protection doivent être renforcées.

5.2. *Neiges usées*

Le problème des neiges usées est souvent mis de côté alors qu'il s'agit d'un problème important et récurrent au Québec. Comment peut-on mettre de l'avant des programmes d'épuration des eaux et continuer à déverser des tonnes et des tonnes de neiges chargées de produits polluants dans nos cours d'eau ? Les neiges qui ne finissent pas dans le fleuve ou dans une rivière près de chez vous représentent également un risque pour les eaux souterraines. Idéalement, il faudrait traiter ces neiges afin de les débarrasser de tout ce qu'elles ont accumulé sur les routes. Présentement, nos usines ne pourraient absorber une telle quantité supplémentaire. Il faut remédier à la situation et entreprendre des actions visant à augmenter la capacité de ces usines à moyen terme.

6. Infrastructures municipales et la gestion des services d'eau

6.1. *Quel est le véritable état du réseau d'infrastructure ?*

Lorsqu'il est question des investissements nécessaires à la remise en état du réseau d'infrastructure, les chiffres ne se ressemblent pas toujours. Le montant se chiffre parfois en millions et parfois en milliards. Une connaissance précise de l'état du réseau est indispensable.

6.2. *Non à la privatisation !*

Les exemples récents de privatisation en France et en Angleterre devraient nous convaincre que cette solution n'est pas à l'avantage des usagers et du gouvernement. Une hausse de tarif et une baisse de la qualité et du service ont été les marques de commerce de l'entreprise privée jusqu'à maintenant. Comme l'a brillamment démontré la Chaire d'études socio-économique de l'UQAM, la privatisation en France a conduit à des régimes de corruption où les intérêts de la population furent bafoués.

7. Recommandations

- Éliminer le droit de propriété relatif aux eaux souterraines et aux sources et le remplacer par un droit d'usage
- Créer une société d'État afin de regrouper les différents acteurs de milieu hydrologique et assurer un service équitable à la population
- Adopter la gestion par bassin versant
- Resserrer les mesures de contrôle en milieu agricole et industriel sur les émissions polluantes
- Racheter les permis d'exploitation des compagnies d'eau embouteillée
- Interdire toute forme d'exportation massive d'eau
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation
- Enclencher une véritable évaluation de l'état du réseau d'infrastructure
- Envisager le traitement de toutes les neiges usées
- Doter les usines de traitement d'un système de traitement tertiaire
- Permettre aux municipalités d'interdire l'épandage de pesticides sur leur territoire

Bibliographie

Buzetti, Hélène. Le Devoir. 11 août 1999.

Danone. Rapport annuel 1998.

Doré, Céline. 1996. *Pour une eau de qualité en milieu rural*. Gouvernement du Québec.

Francoeur, Louis Gilles. Le Devoir. 10 décembre 1997.

Le Devoir. 12 décembre 1997.

Le Devoir. 16 janvier 1999.

Le Devoir. 9 mai 1999

Le Devoir. 23 août 1999

The Gazette. 26 juillet 1999.

Lauzon, L-P, Bernard, L, Patenaude, F et Poirier. 1998. *Privatisations : L'autre point de vue*. Montréal : Édition du renouveau québécois et de la Chaire d'étude socio-économique.

Manville, Michelle. The Gazette. 6 juin 1997. *Residents take on Aquaterra*.

Mayrand, Karel. 1999. *Gestion intégrée des ressources en eau : modèles étrangers et expériences récentes*.

MRI

Exportation d'eau douce et marchés des infrastructures et services urbains. MRI.

Patenaude, François. 1998. *Exportation d'eau par bateau : Projet Grosse Balloune*. UQAM